



Conseil communal du 20 septembre 2021 – Séance publique
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2021

Le projet de procès-verbal est établi conformément au CDLD et au ROI. Toutefois, suite au gentlemen's agreement conclu lors de la commission du 17 novembre 2020, il contient également la synthèse des interventions préalables et postérieures aux décisions des intervenants n'ayant pas transmis de document conformément à l'article 47 du ROI.

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

CONSEIL COMMUNAL

2. Démission d'un conseiller communal représentant le Groupe PS

Le Conseil est invité à accepter la démission offerte le 6 septembre 2021 par M. Alain DELL'AERA (groupe PS) de son mandat de conseiller communal.

3. Installation d'une nouvelle conseillère communale (Groupe PS)

Ce point vise l'installation de la remplaçante de M. Abdelkarim BENMOUNA, dont la démission de son mandat de conseiller communal a été acceptée le 16 août dernier, Mme Isabelle PASSANISI, première suppléante en ordre utile de la liste PS (8^{ème} suppléante), étant donné que :

- Mme Hawa AMAR (5^{ème} suppléante) renonce à siéger ;
- Mme Sandra SEMINARA (6^{ème} suppléante), ne peut siéger en raison de l'incompatibilité prévue à l'article 49 §4 de la loi organique des CPAS ;
- Mme Marie DE VITO (7^{ème} suppléante), renonce à siéger.

4. Installation d'une nouvelle conseillère communale (Groupe PS)

Ce point vise l'installation de la remplaçante de M. Alain DELL'AERA, Mme Corinne MELLAERTS (9^{ème} suppléante), première suppléante en ordre utile de la liste PS.

5. Remplacement d'un conseiller communal démissionnaire au sein des commissions, des ASBL communales et de diverses autres instances (Groupe PS)

Ce point vise à remplacer M. Abdelkarim BENMOUNA, dont la démission a été acceptée le 16 août 2021, au sein des commissions, des ASBL communales et de diverses autres instances.

6. Remplacement d'un conseiller communal démissionnaire au sein des commissions, des ASBL communales et de diverses autres instances (Groupe PS)

Ce point vise à remplacer M. Alain DELL'AERA, dont la démission a été acceptée ce jour, au sein des commissions, des ASBL communales et de diverses autres instances.

7. Remplacement d'un conseiller communal démissionnaire au sein des commissions, des ASBL communales et de diverses autres instances (Groupe MR)

Ce point vise à remplacer M. Patrick MEURISSE, dont la démission a été acceptée le 21 juin 2021, au sein des commissions, des ASBL communales et de diverses autres instances.

CULTES

8. Approbation du budget 2022 de la Fabrique d'église Saint-Lambert

Le conseil communal est invité, moyennant rectification, à approuver le budget 2022 de la fabrique d'église Saint-Lambert, le total des dépenses et des recettes s'élevant à 23.982,83 €. Aucune intervention communale n'est sollicitée pour équilibrer ce budget.

TRAVAUX

9. Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux - Extension d'un bâtiment sur le site du Bonnet : vestiaires, salle de réunion et conciergerie

Le 28 mai 2018, le Conseil fixait les conditions d'un marché de travaux ayant pour objet l'extension d'un bâtiment sur le site du Bonnet (estimation : 496.616,68 € HTVA). Depuis cette date, le marché n'a pas été effectivement lancé, en raison de l'attente d'un subside de la Wallonie. Ce subside, d'un montant de 473.210 €, a été octroyé en avril 2021.

L'auteur de projet a adapté les clauses techniques et administratives du cahier spécial des charges, notamment en raison de l'évolution des normes, des techniques et du coût des matériaux.

Il est donc proposé au Conseil de fixer les conditions d'un nouveau marché de travaux en remplacement du précédent. Au vu du montant estimé de celui-ci (702.000 € HTVA), il est proposé de recourir à la procédure ouverte.

10. Déclassement des anciens silos situés chaussée Roosevelt à Montegnée

Le Conseil est invité à déclasser des silos à sel situés Chaussée Roosevelt, devenus aujourd'hui inutiles.

11. Déclassement d'un tractopelle JCB du service des Travaux

Le Conseil est invité à déclasser le tractopelle JCB portant le n° de châssis 945346 immatriculé le 06 avril 2004 du service des Travaux qui n'est plus en état de marche et dont la réparation serait trop onéreuse.

12. Pose de câble de fibre optique - Convention de servitude avec ELIA ASSET SA – Approbation

Il est proposé au Conseil de valider un projet de convention à conclure avec la SA ELIA ASSET visant la constitution d'une servitude pour la pose d'un câble de fibre optique. La servitude concerne deux parcelles de terrain sises commune de Saint-Nicolas division 3 cadastrée section B numéro 883t d'une superficie de 8202 m² et numéro 890a4 d'une superficie de 33797 m².

En effet, ELIA prévoit de relier le poste haute-tension de Tilleur, sis rue Chiff d'Or, à celui de Montegnée, sis rue Saint-Nicolas, par une fibre optique. Le chantier sera divisé en phases et ELIA s'est engagée à procéder à la réfection des trottoirs concernés sur toute leur largeur. Dans le cadre de cette pose, la société ELIA souhaite établir, avec la Commune de Saint-Nicolas, une convention

de servitude permettant la pose, sous un terrain communal, du raccordement au poste haute-tension de Montegnée.

FINANCES

13. Adhésion à une centrale d'achat - e-Payment - DG Transformation digitale SPF Stratégie et appui (BOSA)

Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion de la commune à une centrale d'achat du BOSA en vue de pouvoir recourir aux services d'a-paiement proposés par cette centrale (dans le but de faciliter et promouvoir les achats de documents à destination des citoyens via la site internet de la commune).

14. Octroi d'un subside de fonctionnement 2021 (C.H.A.L)

Il est proposé au Conseil de verser au Comité humaniste d'action laïque (CHAL) de Saint-Nicolas le subside dû pour l'exercice 2021, soit un montant de 2.479 €.

15. Approbation du cahier des charges - Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de services - Emprunts de financement service extraordinaire 2021

Le Conseil est invité à lancer un marché public de service ayant pour objet les emprunts de financement du service extraordinaire 2021.

La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics exclut les marchés d'emprunts de son champ d'application (article 28, §1er, 6°). Toutefois, le marché respecte tout de même les principes de cette loi (mise en concurrence etc.) et s'en inspire grandement en termes de procédure (marché de faible montant).

CULTURE

16. Règlement d'ordre intérieur des bibliothèques communales – Adoption.

Le Conseil, dans le cadre de la création d'une ludothèque au sein des bibliothèques communales, est invité à adopter une version modifiée du règlement d'ordre intérieur des bibliothèques communales.

17. Rucher du Gosson - Conclusion d'une nouvelle convention d'installation et de suivi avec un apiculteur.

Il est proposé au Conseil de conclure une nouvelle convention, adaptée, avec l'apiculteur actuellement présent à la Maison des Terrils afin de renforcer les collaborations avec ce dernier.

EMPLOI

18. Remplacement d'un conseiller communal démissionnaire au sein de l'Agence locale pour l'emploi (Groupe PS)

Ce point vise à remplacer M. Hasan MALKOC dans son mandat au sein de l'Agence locale pour l'emploi, duquel il a démissionné.

SPORTS

19. Prise en charge des Pass'Sport 2021

La commune, via le Service des Sports, octroie, dans la limite des crédits budgétaires, une aide afin de favoriser la pratique sportive des enfants de 6 à 18 ans habitant sur l'entité. Cette aide se matérialise par la distribution de Pass'Sport, par l'ASBL Sport et Loisirs, qui en assure la gestion.

Le Conseil est invité à valider la prise en charge, par la commune et au profit de l'ASBL communale Sport et Loisirs, du montant des Pass'Sport (6.000 €).

INTERCOMMUNALES

20. Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ENODIA

Il s'agit pour le Conseil de déterminer les mandats de vote des représentants communaux lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale ENODIA.

21. Avis à émettre sur les points repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'IMIO

Il s'agit pour le Conseil de déterminer les mandats de vote des représentants communaux lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale IMIO.

MOBILITE

22. Règlement complémentaire à la police de la circulation routière – Modifications

Il est proposé au Conseil de modifier le règlement complémentaire à la police de la circulation routière, afin d'adapter la liste des emplacements de parking réservés aux personnes à mobilité réduite (ajout et suppression d'emplacements).

ENVIRONNEMENT

23. Octroi d'un subside de fonctionnement 2021- ASBL « CREAVES des Terrils »

Il est proposé au Conseil de verser au CREAVES (Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage) de Saint-Nicolas ASBL le subside dû pour l'exercice 2021, soit un montant de 9.460€ €.

24. Appel à projets POLLEC 2021 (Volet soutien RH) - Candidature communale - Ratification

Le Service Public de Wallonie a lancé, à destination des villes et des communes, un appel à projets afin de les soutenir dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'actions pour l'énergie durable et le climat (PAEDC - Appel POLLEC 2021 - <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/appel-pollec-2021>).

Le conseil a validé le PAEDC communal le 2 septembre 2019.

Afin de pouvoir efficacement le mettre en œuvre, le Collège souhaite participer à l'appel à projet précité (volet RH) afin de pouvoir bénéficier d'un subside permettant l'engagement d'un agent chargé de coordonner la mise en œuvre du PAEDC. Le Conseil est invité à ratifier cette décision.

25. Soutien de la commune à la structure proposée par la Province de Liège dans le cadre de sa candidature à POLLEC 2020

Depuis 2015, la Province de Liège est reconnue en tant que Coordinateur de la Convention des Maires et ayant pour objectifs de fournir une orientation stratégique, un appui technique et financier aux municipalités signataires. La Province souhaite poser sa candidature à l'appel POLLEC 2020 visant un renforcement du service d'accompagnement des communes partenaires dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat dans le cadre de leur adhésion à la Convention des Maires et par l'accompagnement de nouvelles communes.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de marquer le soutien de la commune de Saint-Nicolas à cette initiative supralocale, complémentaire au projet communal propre (voir point précédent).

COMMERCE LOCAL

26. Convention-type de location de chalets en vue du Marché de Noël - Adoption.

Il est proposé au Conseil d'adopter la convention-type qui sera proposée aux exposants dans le cadre du marché de Noël 2021, qui aura lieu à la Maison des Terrils du 16 au 19 décembre.

MARCHES PUBLICS

27. Délégation du Conseil Communal aux fonctionnaires par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L1222-6, L 1222-7 - Dépenses budgétaires ordinaires inférieures à 3000 € HTVA

Il est proposé au Conseil de revoir les délégations accordées à certains agents en termes de passation de marchés publics sur des crédits ordinaires (montant inférieur à 3.000 €) afin d'y intégrer le nouveau contremaître ff au sein du service des travaux.

28. Liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions – Prise d'acte

En exécution de l'article 2 de la délibération du Conseil du 25 février 2019 portant délégation du Conseil Communal au Collège Communal par référence au Code de démocratie locale et de la décentralisation art. L1222-3, L1222-6, L1222-7 - Dépenses budgétaires extraordinaires inférieures à 30.000 € HTVA, inséré par délibération du 14 décembre 2020, ce point vise à informer le Conseil de la liste des marchés relevant du service extraordinaire dont le Collège a fixé les conditions, pour la période du 5 juin au 3 septembre 2021.

SERVICE SOCIAL

29. Distribution de colis alimentaires - Octroi d'un subside à l'ASBL LAMEA

Il est proposé au Conseil d'accorder à l'ASBL LAMEA un subside de 236€ dans le cadre de son action de distribution de colis alimentaire, correspondant au défraiement d'une bénévoles et au coût de l'inscription à une banque alimentaire.



CPAS

30. Démission d'une membre du Conseil de l'Action sociale (Groupe PTB)

Le Conseil est invité à accepter la démission offerte le 5 septembre 2021 par Mme Christine LEBEAU de son mandat de membre du Conseil de l'action sociale.

INSTRUCUTION

31. Fixation des jours de congé dans l'enseignement communal - Année scolaire 2021-2022

Il est proposé au Conseil de fixer les jours de congé dans l'enseignement communal pour l'année scolaire 2021-2022, conformément à une circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

32. Restructuration administrative des écoles communales

Le Conseil est invité, à la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de restructurer administrativement les écoles communales en regroupant les deux implantations maternelles des Botresses, localisées sur le même site, sous le seul numéro FASE 4206 des Botresses XII, entraînant la suppression de l'implantation Botresses IV - FASE 8107 au 1er septembre 2021.

DIVERS

33. Convention d'adhésion à la centrale d'achat de la CILE - Centrale d'achat de fournitures et de services administratifs et informatiques

Le Conseil est invité à accepter l'adhésion de la Commune de Saint-Nicolas à une centrale d'achat de la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE), destinée notamment à des activités d'achats de fournitures et de services administratifs et informatiques.

34. Motion de réaffirmation du soutien communal aux travailleurs de LIBERTY STEEL et à leurs familles

Le Conseil est invité, au regard des récents développements, à réaffirmer son soutien aux travailleurs de LIBERTY STEEL et au maintien de l'activité à Tilleur.

Un conseil d'entreprise étant prévu ce lundi 20 septembre, jour du Conseil, il est possible que le contenu de la motion soit amené à évoluer en fonction de l'actualité

35. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.

SEANCE A HUIS CLOS

(...)